

aurait été la seule convenable, et c'est celle-là que la population aurait voulu voir le Gouvernement adopter. J'en appelle aux principes d'affaires des honorables membres de la droite qui sont dans l'industrie ou le commerce, et je leur demande de me dire s'ils sont prêts à retourner devant leurs électeurs pour leur dire: On nous a demandé d'acheter un chemin de fer qui nous endette, un ouvrage qui augmente d'environ \$650,000,000 la dette du Canada et dont les frais d'exploitation entraînent une dépense annuelle de \$30,000,000 à \$40,000,000, si l'on veut maintenir l'entreprise en activité. Leurs électeurs à qui ils feront rapport, s'ils sont intelligents, comme je conjecture qu'ils le sont, demanderont à leurs représentants: Avez-vous étudié la question; vous êtes-vous enquis à son sujet; quelle est la nature du marché que vous avez fait; retirez-vous la valeur de l'argent que vous dépensez, et cette opération est-elle dans l'intérêt du peuple canadien? Et ces honorables députés devront répondre: Tout ce que nous savons à cet égard, c'est ce que nous ont appris les rapports qu'on a déposés sur le bureau de la Chambre. Mais un neuf dixième des honorables députés qui votent pour ce bill et qui appuient le Gouvernement n'ont jamais lu une seule ligne de ces rapports ou, s'ils l'ont fait, ils n'en ont pas lu assez pour se former la moindre idée de la valeur véritable de ce marché.

J'estime que nous n'avons pas de cette affaire la connaissance que nous devrions posséder avant de devenir parties à une entreprise aussi colossale. J'exprime l'avis que notre Parlement, à cette phase de son existence, ne devrait pas conclure ce marché. Nous avons été élus en 1911, pour servir le peuple cinq années durant et pour surveiller les affaires du Canada. En 1911, le peuple n'était saisi d'aucune question comme celle de la nationalisation des chemins de fer. On n'en a pas soufflé mot. Mon mandat ne m'autorise à parler, ici, d'aucune question, ni à appuyer aucun projet de loi, ni à imposer de nouvelles responsabilités au peuple, relativement à des sujets qui n'avaient jamais été débattus au moment de mon élection. Jusqu'à l'expiration de notre mandat de cinq ans, on n'a rien dit de la question de l'acquisition des chemins de fer par l'Etat. Nos mandats étaient expirés et, dans le cours ordinaire des choses, nous aurions dû retourner demander au peuple le renouvellement de ces mandats, ce qui nous aurait permis de nous assurer de sa volonté. Les raisons invoquées à l'appui d'une prolongation de

l'existence du Gouvernement sont bien connues du peuple. La période législative n'a été prolongée que dans le but de parer aux nécessités de l'état de guerre et à l'expédition des affaires ordinaires du pays, mais à cela uniquement.

Monsieur l'Orateur, je prétends que nous n'avons pas le droit de nous tracer et de suivre de nouveaux sentiers et d'inaugurer une politique qui n'a jamais été soumise au peuple. Quand cette question s'est posée au Gouvernement, la réponse que celui-ci devait faire aux parties intéressées était celle-ci: Nous sommes, ici, en vertu de nos propres votes; nous sommes, ici, pour une année seulement en vue de faire face à l'état de choses créé par la guerre, et ce n'est pas notre droit d'inaugurer un état de choses nouveau qui n'a jamais été soumis à l'approbation du pays. Au lieu de cela, on nous engage dans cette nouvelle voie, on nous lance dans cette aventure.

Des honorables députés de la province d'Ontario ont toujours dit que l'Intercolonial était un fiasco, que c'était une meule attachée au cou du peuple canadien, en ce sens que cette voie ferrée réclamait toujours des deniers pour se maintenir et, des discours qu'ils ont prononcés sur le sujet de l'Intercolonial, je pourrais sans difficulté conclure qu'ils seraient tous prêts à abandonner cette entreprise de chemin de fer. Si les membres de cette Chambre en sont arrivés à cette conclusion en se fondant sur les résultats fournis par l'exploitation de l'Intercolonial,—je suis loin de tomber d'accord avec eux sur ce point,—pourquoi, sans consulter le peuple et avec le peu de renseignements que nous avons devant nous, nous lance-t-on dans une entreprise comportant l'acquisition d'une voie, non pas seulement aussi longue, mais neuf fois plus longue que l'Intercolonial et qui constitue pour le Trésor une charge cinquante fois plus lourde? Ne serait-ce que pour cette raison, nous ne devrions pas adopter cette nouvelle idée et cette politique nouvelle sans avoir eu l'occasion de consulter le peuple.

Le principe de la nationalisation peut être excellent en lui-même, mais j'y suis complètement opposé. Je crois que le succès de toute entreprise est plus assuré entre les mains de particuliers qu'entre celles du Gouvernement. Nous avons l'exemple du chemin de fer du Pacifique-Canadien lui-même. Ce n'est pas un chemin de fer de l'Etat. Je ne puis parler avec une grande connaissance personnelle de ce qui se rapporte à cette voie ferrée, mais plusieurs députés qui ont pris la parole dans cette